

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal  
du jeudi 10 Avril 2025**

**Délibération n° 10  
DEL 2025/026**

**OBJET :**

**Adoption du budget primitif  
Exercice 2025**

Date de convocation : **27 mars 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 10 avril 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

**Présents : 25**

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. HABERMAYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

**Absents avec pouvoir : 8**

Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)  
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)  
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)  
M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand)  
Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN)  
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu)  
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)  
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

**Secrétaire de séance : M. BLESS Mathieu**

---

**Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Pour : 18**

**Contre : 15**

**Abstention : 0**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-10,

Vu La Délibération n° 2022/038 du 07 avril 2022 qui adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à partir du 01 janvier 2023 sur le Budget Principal de la Commune,

Vu la délibération n° 2024/007 du 10 janvier 2024 qui adopte le règlement budgétaire et financier en M57,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme indiqué ci-après, et dont l'adoption est soumise à l'assemblée délibérante au niveau du CHAPITRE, et avec les chapitres « Opérations d'équipement » (Etat III A2.1) :

➤ **En section de fonctionnement, à la somme de 15 453 553,00 Euros**

Dont Total des dépenses ..... 15 453 553,00

Total des recettes ..... 13 709 740,82

Excédent Résultat reporté 002 ..... 1 743 812,18

➤ **En section d'investissement, à la somme de 8 210 821,00 Euros**

Dont Total des dépenses nouvelles ..... 4 670 999,91

Restes à Réaliser ..... 2 726 681,61

Déficit d'investissement reporté 001..... 813 139,48

Total des recettes ..... 7 625 687,88

Restes à Réaliser ..... 585 133,12

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE**

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus, équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, et dont la validation a été soumise à l'assemblée par chapitre et avec les chapitres « Opérations d'équipement » (Etat III A2.1):

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées lors du budget.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE :



Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : Mathieu BLESS

A handwritten signature in blue ink, identified as Mathieu BLESS.

Déposée en Préfecture le : **23 AVR. 2025**

Publiée le : **23 AVR. 2025**